

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000242 – MDE 14/005/00

Information complémentaire sur l'EXTRA 20/00 (MDE 14/003/00 du 7 mars 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIERS D'OPINION / CRAINTES DE RENVOI FORCÉ

IRAK / KURDISTAN
IRAKIEN

Ammar Sharif
Yusuf Mohammad
Fahd Nassir

Londres, le 26 avril 2000

Les trois membres d'un parti d'opposition irakien mentionnés ci-dessus ont été libérés sans avoir été inculpés le 19 avril 2000.

Ils avaient été arrêtés le 16 février 2000 au Kurdistan irakien, où ils vivent depuis plusieurs années pour éviter d'être arrêtés en raison de leurs activités politiques d'opposition au gouvernement. On craignait que ces hommes ne soient renvoyés contre leur gré dans des zones sous le contrôle des autorités irakiennes. Ils ont été libérés à l'issue d'une série de rencontres à Sulaymaniyah entre l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), qui contrôle une partie du Kurdistan irakien, et le Parti communiste des ouvriers irakiens (PCOI), dont ces trois hommes sont membres.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau des Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de ces trois hommes.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -